

Qu'est-ce qu'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ?

Une Agence Locale de l'Énergie et du Climat est une **structure autonome et indépendante** ayant pour objectif **d'enclencher une dynamique de transition énergétique au bénéfice du territoire et de l'intérêt général : création d'activité économique, réduction de la précarité énergétique, amélioration de la qualité de vie.** Pour cela, elle apporte au territoire une expertise pointue sur le climat, l'énergie et la valorisation des ressources énergétiques locales. Elle répond aux **besoins liés à la nouvelle organisation territoriale et à l'adoption de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** n° 2015-992 du 17 août 2015 et notamment l'article L. 211-5-1 Code de l'énergie.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain assure une **mission d'intérêt général à but non lucratif pour le compte de ses membres.** Elle est systématiquement présidée par un élu issu du « collège collectivités » qui dispose d'une majorité de voix au sein du Conseil d'Administration.

⇒ Les collectivités locales sont fortement impliquées dans la gouvernance

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain intervient à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité ou du département afin de **mutualiser les coûts et les compétences tout en garantissant, dans son intervention, la prise en compte des politiques publiques des différentes collectivités** de son territoire d'actions.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain **regroupe en son sein la plupart des acteurs de la transition énergétique** à savoir des collectivités territoriales, des organismes professionnels, des entreprises de l'énergie, des acteurs de l'acte de construire et d'aménager, des bailleurs sociaux, des associations locales et des citoyens ayant la volonté d'agir dans un but commun.

⇒ Un espace d'échanges et de concertation entre tous les acteurs du territoire

Par son travail en réseau, elle contribue au développement de l'activité des entreprises locales, notamment celles du secteur du bâtiment. Elle mobilise les partenaires publics et privés et mène des actions coordonnées pour une plus grande efficacité.

⇒ 1 € investi dans l'agence = 3 € d'économie d'énergie pour le territoire + 4 € investis dans l'économie locale

Les missions de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

En tant qu'acteur de la transition énergétique et du climat, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain assure le rôle **d'expertise technique et de centre de ressources.**

Elle **intervient sur** l'efficacité énergétique, la maîtrise des charges, la qualité environnementale des constructions, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, les énergies renouvelables, les déplacements, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air intérieur, l'alimentation et la prévention déchets.

Elle **mène ses actions en direction** des collectivités territoriales, bailleurs publics, promoteurs, gestionnaires de biens, syndicats de copropriétés, professionnels de tous secteurs (bâtiment, agriculteurs, tourisme, entreprises, tertiaire, ...), occupants des logements et consommateurs, publics en précarité énergétique.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain **travaille en complémentarité** avec l'ADIL, le CAUE, SOLIHA, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Ain, l'Établissement Public Foncier de l'Ain, les chambres consulaires et les syndicats professionnels.



Pourquoi adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain

Votre collectivité territoriale souhaite répondre aux défis énergétiques et climatiques qui impacte son territoire et la vie de ses habitants ? L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain est votre interlocuteur pour vous accompagner dans la **définition, l'élaboration et la mise en œuvre de votre politique d'actions**.

Avec votre adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain :

- ⇒ Vous **nommez un représentant** de votre collectivité qui reçoit de l'information ciblée et a un contact privilégié au sein de l'Agence pour les questions que vous vous posez.
- ⇒ Vous **restez pilote des actions** que vous souhaitez engager. Vous êtes accompagnés par une structure de proximité, indépendante, qui œuvre dans l'intérêt de votre collectivité et de son territoire. Nous travaillons avec vous les différentes options et repérons les dispositifs financiers que vous pouvez solliciter.
- ⇒ La **neutralité politique** qui caractérise la gouvernance de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain est de nature à favoriser et pérenniser le dialogue entre votre collectivité et ses interlocuteurs (entreprises, bailleurs, associations, habitants, etc.).
- ⇒ Vous **bénéficiez d'une réactivité et d'un appui technique** dynamisant inscrit dans la durée. Vous avez accès aux moyens mutualisés développés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain : son expertise technique, ses outils, sa connaissance des dispositifs financiers, son rôle d'observatoire et de retour d'expérience, ses groupes de travail et la mise en réseau d'acteurs.
- ⇒ Vous **abondez les programmes d'actions** financés par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Ain qui se chiffrent actuellement à 0,8€ / habitant / an pour permettre à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain de développer de nouvelles actions au service de ses membres.
- ⇒ Vous **montez des actions partenariales personnalisées** avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain au bénéfice des habitants de votre collectivité.
- ⇒ Vous pouvez **vous investir au sein du Conseil d'Administration** de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain pour contribuer à son portage politique et au rayonnement de ses actions.

Exemples d'actions à engager avec votre collectivité

- ⇒ **Agir sur votre patrimoine**
- ⇒ **Agir sur les compétences en charge de la commune**
- ⇒ **Agir en direction des habitants :**
 - Guichet Unique d'Information
 - Développement des énergies renouvelables
 - Mobilité et déplacements
 - Prévention déchets
 - Événementiels et actions de sensibilisation
- ⇒ **Sensibiliser les jeunes**
- ⇒ **Agir en direction des professionnels :** en fonction du secteur d'activité, des actions spécifiques peuvent être menées en direction des agriculteurs, des hébergeurs touristiques, des professionnels du bâtiment, des gestionnaires de biens et syndics de copropriétés pour dynamiser leur activité et intégrer la gestion de l'énergie dans leurs pratiques.